

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 17 (1879)
Heft: 27

Artikel: Paul de Cassagnac
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-185269>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

est vrai, mais les estomacs chauds et les cœurs aussi ; nous n'en voulons d'autres preuves que les discours et les chants qui ne tardèrent pas à se produire sous l'aimable et entraînant direction du major de table, M. Lucien Vincent.

Le retour, il faut renoncer à l'écrire. Comment peindre avec fidélité tout ce qui se passa sur le pont du bateau où les coupes brillantes circulaient à pleins bords, rivalisant de libéralités et de bons vins ; où les musiciens répartis entre les divers groupes accompagnaient toutes les chansons possibles : Ici c'était la flûte et le basson s'associant au *Rufst du mein Vaterland* ; là, le cornet et les cymbales unissant leurs sons au refrain : *C'est la rive lointaine qui répète nos chants* ; plus loin, deux ou trois instruments non mieux assortis jouant une valse échelée, tandis qu'au-dessous, dans les salons, on chantait en chœur cette ritournelle qui prend pied maintenant et dont nous ignorons l'origine :

Encore un petit verre de vin,
Pour nous mettre en route ;
Encore un petit verre de vin,
Pour nous mettre en train.

C'est ce qu'en argot d'étudiant on appelle une *meule*.

Mais il faut bien pardonner à ces jeunes gens cette expansion de joie, d'hilarité, de musique désordonnée : ils avaient, morbleu, assez joué et chanté de musique sérieuse le jour précédent. Dans une course de plaisir, arrosée par le vin de Montreux, impossible de s'en tenir au classique ! L. M.

—o—o—o—

Paul de Cassagnac.

Les nombreuses agitations provoquées au sein de l'Assemblée nationale française, par les violentes sorties et les incessantes interruptions de M. Paul de Cassagnac, qui, tout dernièrement encore, a été exclu de la Chambre pour trois jours, nous font supposer que quelques détails biographiques sur ce personnage, dont on dit tant de mal, seront lus avec intérêt. Mais nous ne pouvons nous dispenser de dire un mot du père, Bernard-Adolphe Granier de Cassagnac, dont la carrière a tant d'analogie avec celle du fils. Doué d'un caractère parfaitement identique, il n'a pas moins fait parler de lui. Le droit de porter le nom de *Cassagnac* lui ayant été contesté, cette question provoqua une vive polémique dans laquelle il se défendit avec une remarquable énergie, pour le maintien d'un nom sur lequel les doutes émis furent suffisamment justifiés. Car il résulte des pièces produites et publiées que la famille Granier ou de Granier est originaire de l'Ariège, et qu'elle alla se fixer dans le courant du siècle dernier à la verrerie de Montpellier, canton de Vic, qu'elle afferma. Un petit bois, dépendance de cette terre, s'appelle le Cassagnac, mais il n'est aucun de ses ancêtres qui ait songé à se parer de ce nom comme d'un titre.

Le publiciste s'était révélé dès 1831 par des brochures politiques, où il se montrait ardent démocrate et adorant tout ce qu'il devait brûler plus

tard. Sous le patronage de Victor Hugo, il collabora au journal des *Débats*, à la *Revue de Paris* et dans plusieurs autres organes de la presse où il mit au jour d'incontestables talents. C'était une véritable plume de combat, mais dont la violence était presque toujours nuisible à la cause qu'elle défendait.

Vers 1837, il lui prit fantaisie d'écrire une brochure pour prouver la légitimité et l'excellence de l'esclavage, probablement moins par conviction que par originalité et pour marcher à rebrousse-poil de tout le monde. Cette brochure le mit en relation avec de riches planteurs des Antilles, dont la cause battue en brèche de toutes parts, trouvait là un soutien inespéré. Il décida dès lors de visiter la Guadeloupe, la Martinique et toutes les îles à esclaves. Il s'y rendit en 1840 et y épousa une jeune créole, Mlle Rosemond de Beauvallon. Rentré en France, il mit sa plume au service de M. Guizot. Quand vint 1848, la République ne pouvant accepter ni rétribuer ses services, il se tourna contre elle avec sa virulence ordinaire. Puis, dès qu'apparût Louis Bonaparte, il s'en fit le séide passionné.

Dès lors la carrière des honneurs fut ouverte à M. Granier de Cassagnac. Candidat officiel du gouvernement, il fut élu député par le département du Gers, en 1852, 1857 et 1863. Il devint le coryphée du côté droit de la Chambre et se fit remarquer par ses affirmations tranchantes, ses doctrines absolues. Il est peu de discussions qu'il n'ait interrompues, coupées çà et là d'un ton rogue et outrecuidant. Mal lui en prit une fois de s'attaquer à Berryer ; comme l'illustre orateur faisait le relevé des avancements conquis par la magistrature parisienne à coups de journaux condamnés, et comme il citait les noms, une voix cria : « Ceci est une lâcheté ! » — Qui a prononcé le mot de *lâcheté* ? dit Berryer en parcourant des yeux la salle. M. Granier de Cassagnac se leva et dit : C'est moi ! — Oh ! alors, ce n'est rien, reprit Berryer ; et il continua la discussion.

Paul de Cassagnac, fils du précédent, est né à la Guadeloupe le 2 décembre 1842, il vint très jeune en France, étudia d'abord le droit et se lança dans le journalisme où sa vocation le poussait. Il ne tarda pas à s'y faire une bruyante notoriété par les emportements de sa plume et de nombreux duels. Il fonda l'*Indépendance parisienne*, puis collabora à la *Nation* et au *Diogène*. Dans un duel qu'il eut avec *Aurélien Scholl*, rédacteur du *Nain jaune*, il le blessa grièvement. C'était le premier de ces grands coups d'épée, qui lui ont fait une renommée toute spéciale.

Vers 1867, il devint rédacteur en chef du *Pays*, et se vit condamné plusieurs fois à la prison pour diffamation. Quoiqu'il fut toujours le provocateur, il refusa néanmoins plusieurs duels, entr'autres celui avec M. Gaillard père, qui lui proposait de se battre au pistolet à bout portant, avec une seule arme chargée. Paul de Cassagnac a du reste toujours refusé les duels dans lesquels son adresse à l'escrime

aurait pu être annulée. Ce chevalier du bonapartisme a eu le singulier bonheur de ne jamais aller sur le pré qu'avec des journalistes ne sachant pas tenir une épée. Il paraît redouter tout particulièrement M. Clémenceau, avec lequel il n'a jamais osé croiser le fer.

A la suite des premiers revers de l'Empire, le fameux polémiste déposa la plume et s'engagea dans un régiment de zouaves. Fait prisonnier à Sedan, il fut interné dans la forteresse de Cosel, sur la frontière de Pologne. Rentré chez lui, il reprit la rédaction du *Pays*, et dès lors la restauration de l'Empire par un appel au peuple n'a cessé d'être l'objet de ses vœux les plus ardents.

Le renversement de M. Thiers redoubla l'audace de M. de Cassagnac. « Toute indulgence devant les républicains, écrivait-il dans le *Pays*, doit disparaître sans retour. Un acte de faiblesse en ce moment serait un véritable crime. En politique comme en guerre, nous ne connaissons qu'un mot vrai, c'est le « Malheur aux vaincus ! » Il ne faut toucher à un ennemi que pour le tuer. » En 1875, il prononça à Belleville un discours des plus curieux et qui fit grand bruit. « L'Empire, dit-il, ne vous donnait pas les libertés vaines, mais les libertés utiles, celles de manger, de boire et de dormir à bon marché. Que vous importent les autres libertés dont vous ne profitez pas ? Un gouvernement doit au peuple la richesse, et c'est au peuple d'en faire l'usage qui lui convient. Celui qui est sage, économise et amasse ; celui qui est fou, dépense et gaspille ; mais le gouvernement a fait son devoir, et cela ne le regarde plus. » Puis suit tout un programme des bienfaits de l'Empire.

A la nouvelle de la mort de M. Thiers, il écrivit contre lui un article outrageant, éprouvant, disait-il, le besoin de danser autour de son cercueil. S'attachant à troubler toutes les discussions sérieuses de la Chambre par ses interruptions, il se montra toujours violent et provocateur jusqu'à la grossièreté. C'est ainsi qu'en décembre 1876, le ministre de Marcère étant monté à la tribune, M. Granier de Cassagnac s'écria : « L'accusé a la parole ! » A la même époque, il interrompit incessamment, en parlant de cacao, le député Ménier, le célèbre fabricant de chocolat, qui exposait ses idées sur l'impôt, et il s'attira la plus verte et la plus mordante réplique.

Tel est en résumé l'homme dont la droite de la Chambre tolère les inqualifiables exagérations.

Origine de la chopine. — On a souvent fait la remarque, et avec raison, que les Vaudois ne savaient conclure un marché qu'en face du verre et de la bouteille. Ce défaut, il est vrai, tend à se corriger, mais les progrès sont lents. Néanmoins, si l'on en croit une étymologie partout accréditée, ce ne sont point les Vaudois qui ont inauguré le système. Chez les Romains aussi bien que chez nos aïeux du moyen âge, on ne terminait aucune affaire sans boire, comme font encore nos artisans, le *pot-*

de-vin du marché, pot de vin véritable, servi bel et bien en nature et versé à pleins verres. Une affaire n'était pas réellement faite si le petit verre de vin choisi, ou de fine liqueur, n'était venu en arroser les conclusions et faire dire : C'est arrêté, que la chose soit ratifiée, *rata fiat*, d'où un mot que vous connaissez tous, et qui, sous la forme latine, est d'un usage si français. Eh bien, il en était de même chez les Phéniciens, et par conséquent chez les Hébreux, qui apportaient dans leur commerce les mêmes habitudes que les gens de Tyr et de Sidon. Quand un marché était en bon train d'arrangement et même conclu pour ainsi dire, on se frappait dans la main (*chopen*), puis on allait boire le *chopen*, c'est-à-dire le vin de la main, par métaphore pour dire le vin du marché. Notre mot *chopine* vient, dit-on, de là.

M. Jules Ferry, ministre de l'instruction publique, fait assez parler de lui par ses projets de loi qui passionnent en ce moment la France entière, pour donner de l'actualité à l'anecdote suivante, racontée par un de ses biographes :

« M. Jules Ferry est un orateur sans grand éclat, mais non sans talent ; il a la parole facile, trop facile même, sait beaucoup de choses et peut parler très longtemps sur un grand nombre de sujets. Intelligent, avec un esprit d'intrigue très développé, il devait forcément arriver et, une fois au pouvoir, ne rien négliger de ce qui pouvait y assurer son maintien.

On sait que Démosthènes remplissait sa bouche de cailloux et prononçait des discours, en marchant le long de la mer, afin de se donner ensuite à la tribune l'organe libre et la voix pure ; on raconte quelque chose d'analogue sur M. Jules Ferry. Un de ses biographes, qui est en même temps un de ses amis, nous a appris que, se promenant quelques jours après les élections de 1869 dans la partie la plus sauvage de la forêt de Fontainebleau, il entendit à travers les fourrés comme une espèce de mélodie qui ressemblait terriblement à un discours. Il s'approcha à pas de loup et vit un homme grimé sur une roche, qui lui servait de tribune, gesticulant et prenant à témoin les arbres, les oiseaux et les écureuils qu'il saurait, s'il le fallait, mourir en soldat de la liberté. — C'était M. Jules Ferry qui haranguait la forêt, comme autrefois Démosthènes haranguait les vagues de la mer.

M. le ministre de l'Instruction publique ne connaît plus aujourd'hui ces timidités ; il nous l'a fait bien voir, en occupant, tout récemment encore, la tribune pendant près de deux séances. »

Onna fenna qu'âmè rudo se n'hom.

Lo dzo que l'a fé clia grant'ouira, ao mâi dè Févrâ, dâi Birolans étiont z'u fêrè dâi moulo et dâi dzévallès dein lè bous dè St-Livro. Tandî que lâi étiont adè, lo poue teimps a coumeinci à veni. L'ont coudi s'achottâ on momenet dézo 'na grossa sapalla, mâ l'a binstout faillu déménadzi dè perquie